



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Mardi 22 Septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt - deux du mois de septembre à dix - neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Jean Jacques RAFFAELE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 Septembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **23** PRESENTS : **19** VOTANTS : **21** PROCURATIONS : **2**

Présents : Jean Jacques RAFFAELE, Maire, Denise GELSO, Hélène GROUSELLE, Alexandre BERRO, Liliane CLOUPET, William DESMOULINS, Adjoint  
Sandrine ROCCA, Bruno LOPEZ, Laure CHIBANE, Henri ADONTO, Catherine BARRA, Achim HERGET, Brigitte TAPIERO, Philippe MATZ, Brigitte ALBERTINI, André - François PELLEGRIN, Séverine FAYE, Josette DALUZEAU, Jean - Philippe GISPALOU, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- Pierre BROSSARD à Bruno LOPEZ
- Gérard SEVEON à Denise GELSO

Absents : Jean - Claude MOLINA, Martine CAPELLO.

Secrétaire de séance : Alexandre BERRO

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue et informe l'Assemblée des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance : Alexandre BERRO est élu à l'unanimité.

Après lecture du procès - verbal de la séance du 31 Juillet 2015, il demande l'approbation de celui-ci. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

### Décisions

- ❖ Décision Modificative 2015 - 1
- ❖ Prise en charge des frais de mission des élus
- ❖ Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs
- ❖ Projet Educatif Territorial : Approbation et autorisation de signature de la convention
- ❖ Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) : autorisation à présenter la demande de validation
- ❖ Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le CDG 06 au titre des missions facultatives

- ❖ Motion pour le maintien de l'activité de mesure et de recherche sur les antennes sur le site du Fort de la Tête de Chien
- ❖ Décisions prises dans le cadre des Délégations au titre de l'article L2122 - 22 du CGCT pour les marchés et accords - cadres passés selon la procédure adaptée

## **Informations**

### **Tour de table**

Le Maire propose d'aborder maintenant le premier point inscrit à l'Ordre du Jour :

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2015 - 56**

### **Décision Modificative 2015 - 1**

Le Maire expose :

" La décision modificative que je vous propose aujourd'hui a pour but comme nous le faisons chaque année d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations en cours d'année.

Pour nous permettre de finir les programmes d'investissement, en particulier « Le Parking du Mont Agel » & « La Classe supplémentaire en élémentaire », nous devons inscrire de nouveaux crédits :

Notamment pour les dépenses d'investissement :

- Travaux de bâtiment :
  - o Parking : 260 500 €
  - o Ecole élémentaire : 70 000 €
  - o Container OM enterrés : 20 000 €

Le financement de ces nouvelles dépenses se fera notamment par de nouvelles recettes :

- Produits du domaine : 120 000 €
- Dotation cantonale : 92 000 €

En fonctionnement les crédits nécessaires s'élèvent principalement à :

- Charges à caractère général : 53 500 €

Ces recettes nouvelles conduisent à une augmentation du virement à la section d'investissement :  
158 200 €.

Cette décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	213 000 €
Section d'investissement :	235 500 €



*Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
le Mardi 22 Septembre 2015*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Art.	Libellé	Budget 2015	DM n°1
<b>DEPENSES - Total section</b>		<b>3 679 000.00</b>	<b>213 000.00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>882 000.00</b>	<b>53 500.00</b>
60631	Fournitures d'entretien	22 000.00	-1 000.00
60632	Fournitures petits équipements	25 000.00	25 000.00
60633	Fournitures de voirie	14 000.00	7 000.00
60636	Vêtements de travail	13 500.00	3 000.00
61523	Entretien de voie et réseaux	90 000.00	10 000.00
6156	Maintenances	54 600.00	5 500.00
6184	Frais de formation des agents	10 000.00	-5 000.00
6226	Honoraires	10 000.00	-5 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000.00	-10 000.00
6228	Rémunérations intermédiaires divers	40 000.00	30 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 875 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>65</b>	<b>Autres Charges de gestion courantes</b>	<b>337 000.00</b>	<b>1 300.00</b>
6574	Subvention Fonctionnement. - Associations	82 000.00	1 300.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>340 000.00</b>	<b>158 200.00</b>

Art.	Libellé	Budget 2015	DM n°1
<b>RECETTES - Total section</b>		<b>3 692 000.00</b>	<b>213 000.00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>231 000.00</b>	<b>66 000.00</b>
704	Travaux	1 000.00	5 000.00
70631	Redevances services sportif	41 200.00	16 000.00
7067	Redevances des services Périscolaires	95 000.00	45 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; Taxes</b>	<b>1 867 500.00</b>	<b>10 000.00</b>
7338	Autres taxes	85 000.00	10 000.00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>305 000.00</b>	<b>8 000.00</b>
74178	Participations – Etat - Autres	3 000.00	6 000.00
7478	Subvention – Autres organismes	8 000.00	2 000.00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>915 000.00</b>	<b>120 000.00</b>
752	Revenus des immeubles	915 000.00	120 000.00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 041.33</b>	<b>9 000.00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	4 041.33	9 000.00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	Budget 2015	DM n°1
<b>DEPENSES - Total section</b>		<b>2 294 499.09</b>	<b>235 500.00</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>1 695 730.11</b>	<b>315 500.00</b>
2112	Acquisition de terrains de voirie	0.00	2 800.00
21318	Acquisition de bâtiments	25 000.00	-25 000.00
2183	Matériel de bureau et Informatique	31 744.92	-7 800.00
2184	Mobiliers	3 586.88	3 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 940.90	27 000.00
2313	Travaux en cours - Constructions	1 249 257.41	305 500.00
2315	Installations générales	101 700.00	10 000.00
<b>Dépenses financières</b>		<b>390 000.00</b>	<b>-80 000.00</b>
1641	Remboursement d'emprunts	390 000.00	-80 000.00

<b>RECETTES - Total section</b>		<b>2 294 499.09</b>	<b>235 500.00</b>
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>843 028.83</b>	<b>77 300.00</b>
1321	Subventions d'état	117 040.00	-14 700.00
1323	Subventions du département	38 000.00	92 000.00
<b>021</b>	<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>340 000.00</b>	<b>158 200.00</b>

**Le Conseil Municipal,**  
après en avoir délibéré,  
à la majorité des voix par

- **20 voix " Pour "**
- **0 voix " Contre "**
- **1 Abstention** (Laure CHIBANE)

**Approuve** la Décision Modificative n° 2015 - 1.

### Délibération n° 2015 - 57

#### Prise en charge des frais de mission des élus

Le Maire expose :

" Je serai au Salon des Maires et des Collectivités Locales qui se tiendra à Paris les 17, 18, et 19 Novembre prochains, accompagné d'Henri ADONTO, Conseiller Municipal.

Je vous propose que la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, rembourse les coûts induits par ce déplacement, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration ".



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Mardi 22 Septembre 2015

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2015 - 58**

#### **Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs**

Le Maire expose :

" Afin de mettre en cohérence les postes ouverts au tableau des effectifs du personnel communal avec les modifications d'organisation du service des écoles à l'occasion de la rentrée 2015, et le remplacement du responsable des finances après sa mutation, il convient de :

- Supprimer :
  - Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (18 heures par semaine)
  - Un poste un poste d'Attaché à temps complet.
- Créer :
  - Un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 19 heures par semaine.
  - Un poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2015 - 59**

### **Projet Educatif Territorial (PEDT) : approbation**

Le Maire expose :

" Comme vous le savez, suite à la publication du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui a défini les nouveaux rythmes éducatifs, la Ville a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Les nouveaux horaires des enfants ont été validés par l'Inspecteur de l'éducation nationale et les conseils d'école. Une modification majeure a été apportée puisque ces nouveaux rythmes libèrent une après - midi par semaine au cours de laquelle les enfants se voient proposer par la Ville des activités périscolaires.

A la rentrée 2014, la Commune a décidé de déclarer un accueil de loisirs auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale pour encadrer les activités du jeudi après - midi. Cela a permis de bénéficier des crédits de la Caisse d'allocations familiales et du fonds d'amorçage de l'Etat.

Cette année, après concertation avec les différents acteurs de la cellule éducative (l'inspecteur de l'éducation nationale, directrices et enseignantes des écoles, association des parents d'élèves, DDCCS, CAF, etc...), j'ai proposé la mise en place d'un Projet Educatif Territorial dont l'objectif est d'assouplir les taux d'encadrement comme le permet le décret nommé ci-dessus, et également de bénéficier de la poursuite du financement de l'Etat.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir valider le PEDT qui vous a été transmis et qui sera joint en annexe à la présente délibération et m'autoriser à signer la convention relative à celui-ci, avec la CAF, le Préfet et l'Inspecteur d'Académie ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2015 - 60**

### **Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) : autorisation à présenter la demande de validation**

Le Maire expose :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Mardi 22 Septembre 2015

" La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixait 10 ans aux établissements recevant du public pour être accessibles à tous.

La loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014, suivie du décret du 5 novembre 2014, introduit une nouvelle réglementation qui vise à accorder du temps en échange d'engagement précis d'avancement des travaux pour atteindre l'objectif final de mise en accessibilité.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 est relatif à l'agenda d'accessibilité programmée qui est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements.

Après vous avoir exposé le contenu de l'AD'AP relatif aux travaux de mise en conformité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public appartenant à la Ville, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée au Préfet

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2015 - 61**

#### **Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le CDG 06 au titre des missions facultatives**

Le Maire expose :

" Notre Commune est affiliée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) qui assure pour notre compte, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les missions obligatoires prévues par la loi, notamment la gestion de la carrière des agents, l'organisation des commissions administratives paritaires, la bourse de l'emploi et l'organisation des concours et examens.

Nous avons également passé convention avec le CDG06 afin qu'il exerce pour nos agents les missions facultatives suivantes :

- Médecine préventive
- Hygiène et Sécurité
- Accompagnement psychologique

Le Président du CDG06 nous a fait connaître que le Conseil d'Administration avait délibéré le 22 juin dernier pour simplifier ce dispositif et le remplacer par une convention unique afin de faciliter la gestion de nos adhésions actuelles et futures à ces missions.

Le nouveau cadre juridique qu'il nous est proposé d'adopter repose sur une convention unique d'une durée de trois ans dont l'entrée en vigueur interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les principes régissant cette convention unique sont les suivants :

- pour les missions facultatives déjà souscrites : la convention se substituera de plein droit aux conventions existantes aux conditions de tarif et de service actuellement en vigueur ;
- pour les missions facultatives dont notre Commune pourra souhaiter bénéficier après la signature de la convention unique : l'accès à ces missions se fera par la souscription d'un simple bulletin d'adhésion sans qu'il soit besoin de passer de nouvelle convention ;
- les annexes de la convention unique précisent les conditions particulières de réalisation de ces missions et la grille tarifaire applicable pour l'année 2015 ;
- ces annexes pourront, le cas échéant, être actualisées par le Conseil d'Administration du CDG06 en fonction de l'évolution des conditions de réalisation et du coût de ces missions, étant précisé que le CDG06 dispose d'une comptabilité analytique pour lui permettre de fixer les tarifs applicables au plus juste coût.

Ce dispositif présente ainsi le double avantage de faciliter l'accès de notre Commune aux missions facultatives par une formule d'adhésion « à la carte » au moyen d'une seule convention avec le CDG06 et de simplifier la gestion administrative des relations entre les deux partenaires.

En conséquence, je vous propose d'adhérer au dispositif de convention unique d'offre de services, proposé par le CDG06, et de m'autoriser à signer la convention ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Décide** d'adhérer à la convention unique d'offre de services au titre des missions facultatives proposée par le CDG 06 ;

**Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par celle-ci.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Mardi 22 Septembre 2015

### **Délibération n° 2015 - 62**

#### **Motion pour le maintien de l'activité de mesure et de recherche sur les antennes sur le site du Fort de la Tête de Chien**

Appelé à se prononcer sur le texte d'une motion visant au maintien de l'activité de mesure et de recherche sur les antennes sur le site du Fort de la Tête de Chien préparée par Jean - Philippe GISPALOU, Conseiller Municipal, après en avoir débattu en séance plénière,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Estime** que ce texte ne peut être voté en l'état. Il manque en effet de précisions et d'arguments pour démontrer l'intérêt de la Commune dans cette affaire qui relève d'une stratégie d'entreprise privée.

**Décide** de retirer cette motion de l'ordre du jour, et de reporter le vote de celle-ci, à une séance ultérieure, une fois des informations complémentaires fournies.

### **Délibération n° 2015 - 63**

#### **Décisions prises dans le cadre des Délégations au titre de l'article L2122 - 22 du CGCT pour les marchés et accords - cadres passés selon la procédure adaptée**

" Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer sur le bilan annuel des marchés et accords - cadres passés selon la procédure adaptée au cours de l'année.

**Marché n° 04 - 2014** : Prestations de services d'assurance pour les besoins de la ville de La Turbie  
- assurances risques statutaires  
Attributaire : Groupement GRAS SAVOYE/GENERALI  
Montant du marché HT : taux de 5.43 %, prime de 44 247 € par an

**Marché n° 05 - 2014** : Travaux de réfection de la toiture de l'immeuble communal 16 avenue du Général de Gaulle

Attributaire : Entreprise monégasque de couverture, 1 Rue Bel Respiro, 98000 MONACO

Montant du marché HT : 21 103 €

**Marché n° 01 - 2015** : Fourniture et pose d'un revêtement polyester pour le bassin haricot de la piscine

Attributaire : déclaré sans suite pour motif d'intérêt général

Montant du marché HT : -----

**Marché n° 02 - 2015** : débroussaillage de la voirie et des parcelles communales (marché à bons de commande)

Attributaire : entreprise Prime Espaces Verts, Les Jardin d'Olivés, 282 Rue des Cistes, ZI les Trois Moulins, 06600 Antibes

Détail quantitatif estimatif annuel HT : 29 732 €

**Marché n° 03 - 2015** : Fourniture d'habillements et de protections individuelles pour les agents du service technique

Attributaire : société DESCOURS et CABAUD, 2 Route Nationale 204, 06340 LA TRINITE

Détail quantitatif estimatif annuel HT : 4 639 €

**Marché n° 04 - 2015** : travaux de réfection du système de sécurité incendie pour le groupe scolaire de La Turbie

Attributaire : Société S.TECH, 74200 Thonon les Bains

Montant du marché HT : 29 152 € "

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**Prend Acte.**

## Informations et Tour de Table

Il donne les informations suivantes :

➤ **Lecture des courriers :**

- **Patrick CESARI, Président de la CARF** : le Rapport sur le Service Public de l'élimination des déchets Exercice 2014 est tenu à la disposition du public dans les Secrétariats des Mairies des Communes membres de la CARF. Il est également possible de le consulter sur le site internet de la Communauté d'agglomération ([www.riviera-française.fr](http://www.riviera-française.fr))
- **Conseil Général** : la Convention d'autorisation de chasser dans le PND de la Grande Corniche fait l'objet d'une reconduction expresse pour une période de 3 ans ce qui la prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2018.
- **Mme REBAUDENGO** : Remerciements aux services municipaux.

➤ **Mardi 29 Septembre 2015 Fête de la Saint Michel**

9 h 30      Rendez-vous des Autorités sur le parvis de la Mairie

10 h 00      **Messe de la Saint Michel** avec Offerte Traditionnelle en l'Eglise Saint Michel  
Participation de la Chorale Saint Michel de La Turbie et de l'Association " La Luerna "



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Mardi 22 Septembre 2015

A l'issue de la messe, Inauguration de la " Placeta Jean-Paul Cunegondo "

11 h 30 **Apéritif d'Honneur** Salle Polyvalente

➤ **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : pas de date fixée à ce jour,

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2015 - 56 à n° 2014 - 63.

Ont signé les membres présents :

Jean Jacques RAFFAELE

Denise GELSO

Hélène GROUSELLE

Alexandre BERRO

Liliane CLOUPET

William DESMOULINS

Pierre BROSSARD

ROCCA Sandrine

LOPEZ Bruno

*Absent*

Laure CHIBANE

Henri ADONTO

BARRA Catherine

Achim HERGET

Brigitte TAPIERO

Philippe MATZ

Brigitte ALBERTINI

Gérard SEVEON

André - François PELLEGRIN

*Absent*

Séverine FAYE

Jean - Claude MOLINA

Martine CAPELLO

*Absent*

*Absente*

Josette DALUZEAU

Jean - Philippe GISPALOU

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le **24 Septembre 2015**.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le **25 Septembre 2015**.